

Social

Jacques Gounon a confirmé hier que les volontaires pourraient quitter l'entreprise, même si leur nombre est supérieur à celui du plan social

Eurotunnel ne retiendra pas « ceux qui veulent partir »

Ainsi que nous l'indiquions dans notre précédente édition, le président d'Eurotunnel a confirmé hier que les départs volontaires seraient vraisemblablement supérieurs aux chiffres contenus dans le plan de restructuration de l'entreprise (quelque 340 demandes actuellement émises pour 260 départs programmés côté français). Sous réserve, bien sûr, de ne pas entraver la marche de l'entreprise.

« Je me sentirais moralement dans une position difficile si j'empêchais une personne qui veut partir de le faire. La situation de l'entreprise est très difficile; il y a un projet Dare que je soutiens et qui correspond aux besoins de la restructuration », explique Jacques Gounon (notre photo) qui précise toutefois: « Il n'est pas question de détruire l'entreprise, je serai extrêmement vigilant pour que cela ne l'empêche pas de fonctionner ».

Si le PDG nouvellement élu n'entend pas recruter de directeur général (« il faut assurer une cohésion dans l'entreprise entre la partie opérationnelle et financière »), il préfère cependant déléguer à Bernard Thomas, directeur des ressources humaines, le soin de mener la procédure sociale avec les organisations syndicales. Même s'il se dit satisfait de la rencontre qu'il a eue lundi après-midi avec celles-ci. « J'estime que le contact a été bon. Ce sont des gens extrêmement responsables qui ont compris les enjeux de la société. Je pense avoir répondu à leurs questions sans chercher à biaiser, ce qui nous permettra d'approfondir un travail constructif et efficace ».

Sur la renégociation de la dette, après le rendez-vous manqué avec les créanciers du 22 juin, Jacques Gounon se veut désormais discret et prudent. « Ils (la Banque européenne d'investissement, Franklin Mutual Advisers, Oaktree Capital Management et MBIA qui détiennent collectivement 4,5 milliards d'euros de la dette d'Eurotunnel) ne veulent plus que les dates de réunion soient annoncées », se défend-t-il.

Un deuxième comité, qui est désormais constitué avec d'autres créanciers, devrait lui aussi bientôt amorcer des négociations avec Eurotunnel.

Y. D.

Violence

L'Eurostar Bruxelles-Londres a été stoppé; six Anglais ont été placés en garde à vue

Vingt-deux hooligans arrêtés en gare de Fréthun

Comme on le lira aussi en pages régionales, les 510 passagers de l'Eurostar garderont sans doute un souvenir mitigé du voyage qu'ils ont entrepris, dimanche, entre Bruxelles et Londres.

En raison de la présence très turbulente de vingt-deux hooligans, la chef de bord a en effet pris l'initiative de stopper le train en gare de Fréthun, où ces supporters anglais ont été interpellés par la gendarmerie.

Partis de Bruxelles à 17h56, pour une arrivée à Londres à 19h28 (heure locale), via Lille-Europe à 18h36, ces vingt-deux hooligans passablement éméchés s'étaient d'abord bruyamment signalés à l'attention des passagers en entonnant des chansons à caractère raciste.

Ils s'en sont pris ensuite à deux contrôleurs, lesquels ont été insultés copieusement, menacés et agressés; les hooligans leur ont notamment demandé de montrer les tatouages qu'ils étaient censés porter sur l'avant-bras, en référence à ceux portés par les victimes des camps de concentration nazis.

Devant la gravité des faits, la chef de bord a adopté une procédure d'urgence, et choisi de stopper le train avant son entrée dans le tunnel; l'Eurostar s'est ainsi immobilisé en gare de Fréthun vers 19 h.

Sur place, le train a été retenu à quai, toutes portes fermées; la voiture transportant les hooligans a été isolée du reste du train, avec les contrôleurs à son bord.

Sous la conduite du capitaine Régis Leray, commandant de la compagnie de Calais, une vingtaine de gendarmes sont alors intervenus pour appréhender ces supporters anglais peu recommandables, lesquels n'ont opposé aucune résistance. Tous les passeports ont été confisqués.

Ils ont expliqué qu'ils revenaient d'une cérémonie célébrant l'anniversaire d'un des leurs, tué d'un coup de couteau lors d'une rencontre de football, en Belgique... Six de ces hooligans, âgés de 18 à 26 ans, et jugés les plus dangereux, ont été placés en garde à vue et entendus à la brigade de Fréthun. Ils ont été relâchés lundi soir, vers 19 h, après plusieurs heures d'audition. Lors d'une audience fixée à février 2006, ils devront répondre devant le tribunal d'outrage et de refus d'obtempérer à personnes chargées d'un service public.

Les deux contrôleurs du train et la SNCF ont évidemment déposé une plainte. Le préjudice évalué par la SNCF s'élève à 60000€; ce préjudice correspond notamment au coût facturé côté anglais pour chaque minute de retard.

P.M.